

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 24 octobre 2023

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Claude GALLINET, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascales SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absents excusés : Christelle JOLY (pouvoir à Franck LECOULTRE), Christian NOIR (pouvoir à Didier BESSON)

Absents : Sabine LEROY, Christophe FEBVRE

Secrétaire de séance : Pascale SALET

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 20/09/2023

Aucune observation. Le procès-verbal du conseil municipal du 20/09/2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 078 à 086 :

2/ Liaison douce Lotissement La Vie de Baume : demande de subvention

Nous n'avons pas reçu tous les éléments. Cette délibération est donc reportée au prochain conseil municipal.

3/ SIE de l'Heute La roche : autorisation de défrichement Réservoirs de Mirebel

Pour permettre la construction de nouveaux réservoirs, il est nécessaire de procéder à un défrichement des parcelles qui seront cédées par la commune au SIE L'Heute la Roche. La commune donne l'autorisation de défrichement sur ces parcelles. Le cabinet en charge de cette étude nous transmettra les surfaces exactes des parcelles à défricher. Les services de l'ONF instruiront ensuite cette demande (forêt soumise).

POUR à l'unanimité.

4/ SIVOS du CHALET : modification des statuts

ECLA a renoncé à l'exercice, pour le compte des communes de Publy, Briod, Verges, Vevy et Baume Les Messieurs (pour Sermu), de la compétence partielle « Petite Enfance ». Les élus représentants ECLA ne doivent donc plus faire partie des membres du SIVOS. Le coût sera supporté et réparti dans les communes : Publy, Verges, Briod et Baume Les Messieurs (Sermu). Les statuts du SIVOS sont donc modifiés en ce sens.

POUR à l'unanimité

5/ Convention Espace Naturel Sensible : pelouses sèches à MIREBEL

Cette convention est la même que nous avons avec la Fédération de Chasse du Jura mais avec un partenaire en plus, le Département du Jura. Elle permettra de toucher des subventions et apporter un soutien technique et administratif lors de travaux sur cette zone.

Le Conseil Municipal accepte la signature de cette convention.

POUR à l'unanimité

6/ Vente terrains à la Maison du Vigneron

La Maison du Vigneron souhaite faire l'acquisition du terrain situé entre le rond-point et leur entrée. Elle envisage la construction d'un caveau de dégustation. La proposition porte sur une surface de 2 451 m² à 11€ du m². La délimitation a été faite par ABCD. Elle comprend le chemin d'accès à l'entreprise.

Il convient donc de déclasser ce chemin de la voirie communale.

Le Conseil Municipal accepte la vente à la Maison du Vigneron, propose le déclassement du chemin d'accès, et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

POUR à l'unanimité

7/ Affouage et destination des coupes

Inscriptions affouage 2023-2024

Toutes les inscriptions seront reçues uniquement en mairie de CRANÇOT-HAUTEROCHE lors des permanences spécifiques qui auront lieux :

Le mardi 31 octobre

Le vendredi 3 novembre

Le jeudi 9 novembre

de 17H30 à 18H30

Se présenter personnellement muni d'un chèque de 120€ à l'ordre du trésor Public et d'une attestation de responsabilité civile

Le partage se fera également en mairie de Crançot-Hauteroche le **vendredi 10 novembre 2023 à 18h30** en présence de la garde forestier qui fera un rappel de la réglementation en vigueur.

AFFOUAGES :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- destine le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles C7, C8, C31af, G7, G11, G36 et M17, à l'affouage sur pied ;
- désigne comme garants :
 - M.Didier BESSON
 - M.Franck LECOULTRE
 - M.Christian MAIRE
- arrête le règlement d'affouage ;
- fixe le volume maximal estimé des portions à 20 stères, ces portions étant attribuées par tirage au sort ;
- fixe le montant de la taxe d'affouage à 120 €/affouagiste ;
- fixe les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ Le délai d'exploitation est fixé au **15 avril 2024**. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - ⇒ Le délai d'enlèvement est fixé au **30 août 2024** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage. Autorise le Maire à signer tout document afférent
POUR à l'unanimité

DESTINATION DES COUPES 2024 :

1. Proposition des coupes pour l'exercice 2024			
2. Parcelle / Unité de Gestion	Surface	Type de coupe	Observations
C9af*, C10af*, C23af	27,96	Amélioration	
C10r*	4,8	Régénération	Secondaire
C14aj, G4j*	6.3	Amélioration	Eclaircie jeune futaie de Hêtres
G1i*, G2bi*, G39i* et G40i*	13,23	Irrégulier	

M3i*, M4i, M40i*	19,97	Irrégulier	
M45ar	1,89	RAS	Sanitaire

* Retard état d'assiette 2023

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes 2024 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites et autorise le Maire à signer tout document afférent.

POUR à l'unanimité

8/Location de la salle polyvalente : tarif vaisselle cassée ou perdue

De la nouvelle vaisselle est mise à disposition lors de la location de la salle polyvalente de Crançot. Pour que les locataires puissent la rembourser en cas de perte ou de casse, il convient de délibérer d'un tarif. Ce dernier sera joint au règlement de la location de la salle lors de l'état des lieux.

POUR à l'unanimité

9/ Location Appartement à MIREBEL

Une locataire a quitté le logement qu'elle occupait dans les locaux communaux au-dessus de l'ancienne mairie. L'appartement a donc été remis en location. A compter de novembre 2023, le loyer est établi à 375€ hors charge. Le maire est autorisé à signer le bail correspondant.

POUR à l'unanimité.

9/ Point sur les travaux en cours

Micro Crèche : les travaux de construction du bâtiment démarrent.

Cabinet dentaire : les travaux avancent bien et les dentistes sont satisfaits.

Lotissement La Vie de Baume : le permis d'aménager est accordé. L'appel d'offres est lancé. L'ouverture des plis aura lieu le 3 novembre.

Borne électrique à Crançot : le socle est fait. En attente de l'intervention de l'électricien.

Enfouissement des réseaux Chemin du Crêt : en cours par l'entreprise SPIE

Début 2024, à Mirebel, commenceront la suite des travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Cimetière de Mirebel : le colombarium a été livré et sera installé prochainement

11/ Questions et informations diverses :

. Demande d'un miroir à Mirebel et un ralentisseur sur la route de Vevy : demande a été faite au Département auprès de M. COUSANCA qui doit venir se rendre compte sur place

. La Fondation du patrimoine nous remercie pour notre subvention.

. M. Etienne GARNIER remercie les bénévoles de l'opération Brioches 2023. Pour Hauteroche, il a été venu 315 brioches.

. VALOCIME nous a adressé un courrier nous demandant d'annuler notre décision de dénoncer nos contrats. Le Conseil Municipal reste sur sa position.

. Aménagement de Granges Sur Baume : nous attendons un RDV avec Mme GUYOTON. Une relance sera faite.

. PHM : de nombreuses démissions ont été notifiées lors de la dernière assemblée générale. Il reste 6 membres. Une AG extraordinaire est programmée le 09/11 à 19h.

. Un élagage est prévu en 2024 : au Cressard, impasse des tilleuls, impasse des clés, les platanes de Mirebel,

. Fleurissement : en novembre, un appel sera fait aux bénévoles pour retirer les fleurs des communes

. Rue de La Poste – Crançot : un arrêté sera pris pour permettre aux vélos de rouler dans les 2 sens dans la partie en sens interdit.

. Cérémonie du 11/11 : à Mirebel à 10h ; à Granges Sur Baume à 10h45 et à Crançot à 11h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Pascale SALET